

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2020**  
-----oOo-----

L'an deux mille vingt, le 28 juillet, à 20h00, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 23 juillet 2020

---

**Présents** : ARMANDIE Jean-Pierre – CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHIAPPONI Marina – COURT Sylvie – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin – FEUILLASSIER Stéphanie – GARCIN Aurélien – GRANGAUD Selim-Thomas – HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc – MOULIN Dominique – PICHET Catherine – PORTEVIN Christine

**Absents** : BERARD Maxime – CHARPIOT François – FEUTRIER Lucie – FIORONI Stéphane – HOURRIEZ Sophie

**Procuration de** : BERARD Maxime à COURT Sylvie  
CHARPIOT François à MOULIN Dominique  
FEUTRIER Lucie à HAUBER-IMBERT Isabelle  
FIORONI Stéphane à LANOE Loïc  
HOURRIEZ Sophie à FEUILLASSIER Stéphanie

La séance est ouverte à 20h.

<b>VOTE DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>
--

Budget général :

Section de fonctionnement : 3 861 439 €

Section d'investissement : 3 031 690 €

Vote : unanimité

Budget de l'eau potable :

Section de fonctionnement : 474 700 €

Section d'investissement : 472 665 €

Vote : unanimité

Budget des écoles :

Section de fonctionnement : 29 180 €

Vote : unanimité

Budget de l'Auberge de Jeunesse :

Section de fonctionnement : 111 929 €

Section d'investissement : 241 881.54 €

Vote : unanimité

Budget de la piscine :

Section de fonctionnement : 83 413 €

Section d'investissement : 81 012.09 €

Vote : unanimité

Budget du camping municipal :

Section de fonctionnement : 56 384.66 €

Section d'investissement : 105 869.75 €

Vote : unanimité

Budget du centre aéré :

Section de fonctionnement : 132 500 €

Vote : unanimité

Budget de la crèche municipale :

Section de fonctionnement : 535 604 €

Section d'investissement : 1 200 €

Vote : unanimité

Budget de la chaufferie-bois :

Section de fonctionnement : 216 369.35 €

Section d'investissement : 88 046.75 €

Vote : unanimité

Budget du CIAL :

Section de fonctionnement : 179 469 €

Section d'investissement : 878 597.94 €

Vote : unanimité

Budget pico-centrale :

Section de fonctionnement : 25 000 €

Vote : unanimité

**SUBVENTIONS DU BUDGET COMMUNAL AUX BUDGETS ANNEXES**

N°20200728-01

**DELIBERATION :**

Après avoir voté le budget primitif 2020 de la Commune et les budgets annexes,

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **DECIDE A L'UNANIMITE** le versement d'une subvention de 63 233 € du budget général article 657363 au budget annexe Piscine – recettes – article 7474.
- **DECIDE A L'UNANIMITE** le versement d'une subvention de 51 695 € du budget général article 657363 au budget annexe Centre Aéré – recettes – article 7474.
- **DECIDE A L'UNANIMITE** le versement d'une subvention de 169 227 € du budget général article 657363 au budget annexe Crèche – recettes – article 7474.
- **DECIDE A L'UNANIMITE** le versement d'une subvention de 17 200 € du budget général article 657362 au budget annexe CCAS – recettes – article 7474.
- **DECIDE A L'UNANIMITE** le versement d'une subvention de 29 180 € du budget général article 657361 au budget annexe Caisse des Ecoles – recettes – article 7474.
- **DECIDE A L'UNANIMITE** le versement d'une subvention de 62 929 € du budget général article 657363 au budget annexe Auberge de Jeunesse – recettes – article 7474.
- **DECIDE A L'UNANIMITE** le versement d'une subvention de 132 439 € du budget général article 657363 au budget annexe CIAL – recettes – article 7474

**VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES**

N°20200728-02

**DELIBERATION :**

Dominique MOULIN, adjoint, rappelle au conseil que la commune verse chaque année aux coopératives des deux écoles une subvention de fonctionnement destinée à aider à financer divers projets et achats réalisés pour les élèves.

Leur montant, pour l'année 2020, tel que prévu au budget primitif est de 5.000 € pour la coopérative de l'école maternelle et de 3 900 € pour l'école élémentaire.

Il propose au conseil de valider le versement des subventions précitées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de verser les subventions ci-après :

- 5.000€ pour la coopérative scolaire de l'école maternelle,
- 3 900 € pour la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

Les sommes correspondantes seront prélevées à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**VERSEMENT DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION ECHOOOO POUR L'ORGANISATION DE CONCERTS A LA SALLE DU QUEYRON**

N°20200728-03

**DELIBERATION :**

Cathy PICHET, adjointe au développement culturel, rappelle que depuis plusieurs années un partenariat s'est noué avec les associations Aixqui? et Echoooo pour l'organisation de concerts dans la salle du Queyron.

Outre son implication sur les plans logistique et sécurité, une contribution financière de la commune est nécessaire. Cela permet notamment de proposer un tarif d'entrée attractif.

Le concert prévu cet automne qui se tiendra le samedi 12 septembre verra se produire 3 groupes différents : les Raspigaous, Flox et La Bouture Dub. Le tarif proposé est de 13€ sur place et 10€ en pré-vente. Au printemps prochain, le samedi 26 mars, ce sera le tour de Zoufris Maracas.

Comme les années précédentes, elle propose de verser la somme de 7.000€, sous forme de subvention à l'association l'Echoooo : 5000€ à verser en septembre 2020 puis 2000€ en février 2021.

Elle soumet donc cette subvention au vote du conseil municipal.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**DONNE SON ACCORD** pour les concerts prévus en partenariat avec les associations Aixqui ? et Echooo les 12 septembre 2020 et 26 mars 2021,

**ALLOUE** une subvention de 7.000€ à l'association Echoooo pour l'organisation de ces concerts événements dont 5000€ sur 2020 et 2000€ sur 2021.

**CONFIE** au Maire le soin de signer tous documents utiles au bon déroulement de ces manifestations culturelles et notamment la convention de partenariat correspondante,

Les sommes correspondantes seront prélevées à l'article 6574 des budgets de l'exercice 2020 et 2021.

**DISCUSSION :**

Les discussions ont porté sur la répartition de la subvention de 7000 €. 5000 € en 2020 et 2000 € en 2021 ? ou bien 4000 € en 2020 et 3000 € en 2021 pour mieux équilibrer entre les deux concerts ?

Au final, c'est la première proposition qui est adoptée.

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR ERIGER UN MONUMENT AUX MORTS POUR LE 4EME REGIMENT DE CHASSEURS**

N°20200728-04

**DELIBERATION :**

Mme le Maire fait part au conseil du projet du 4<sup>ème</sup> régiment de chasseurs d'ériger un monument aux morts au cœur du quartier du Général Guillaume, à Gap.

Cet édifice permettrait à tous ceux qui le souhaitent de manifester leur soutien, leur reconnaissance et leur gratitude à l'égard des quatre hommes morts de 25 novembre 2019 dans une opération de combat contre des terroristes djihadistes au Mali mais aussi de faire le lien entre les morts d'hier et ceux d'aujourd'hui.

Le coût prévisionnel est estimé à 25.000 €. Elle propose de verser une subvention de 250 € pour soutenir ce projet et soumet cette subvention au vote du conseil municipal.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'allouer une subvention de 250 € à l'association des officiers de Clermont Prince pour le projet « Un monument aux morts pour le 4 »

La somme correspondante sera prélevée à l'article 6574 du budget de l'exercice 2020.

**ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA FOURNITURE DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS** N°20200728-05

**DELIBERATION :**

Mme le Maire fait part au conseil de la consultation effectuée pour la fourniture des repas de la cantine scolaire de l'école élémentaire et de l'accueil de loisirs.

Le marché se décompose en deux lots :

- lot 1 : repas du restaurant scolaire de l'école élémentaire ;
- lot 2 : repas des accueils de loisirs en période de vacances scolaires.

Mme le Maire rappelle au conseil que les repas du restaurant scolaire de l'école maternelle et des accueils de loisirs des mercredis seront confectionnés en régie, par le cuisinier de la crèche municipale et livrés en liaison chaude.

Le nombre de repas est estimé à 75 à 80 par jour pour le restaurant scolaire de l'école élémentaire soit un volume annuel estimé à 11.200 repas. Il varie de 25 à 60 par jour pour les accueils de loisirs pendant les vacances soit un volume annuel estimé à 2.200 repas.

La durée du marché court du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2022. Le marché est renouvelable par tacite reconduction, pour une durée de un an, au maximum deux fois.

Les offres remises respectent le cahier des charges de consultation qui détaille les attentes de la commune en matière de composition des menus, de qualité nutritionnelle des préparations, d'approvisionnement, des modalités d'élaboration des menus, d'actions d'animations/éducation à la nutrition, de contrôles, de traçabilité, de contrôles...

Les exigences sur les denrées employées sont de respecter 50 % de produits durables ou sous signe d'origine et de qualité dont 30% minimum issus de l'agriculture biologique ou équivalent et 50% minimum issus de filières courtes.

Suite à l'examen des offres et au vu de l'avis consultatif de la commission des marchés publics, Mme le Maire propose de retenir l'offre de base et d'attribuer les marchés comme suit :

<b>Lot 1 : repas du restaurant scolaire de l'école élémentaire</b>	Prix unitaire TTC du repas	Attributaire	<i>Prix actuel pour information</i>
Repas servis aux enfants	5.81 €	SAB Société Alpine de Boucherie	5.81 €
Repas servis aux adultes encadrants	7.43 €		

<b>Lot 2 : repas des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires</b>	Prix unitaire TTC du repas	Attributaire	<i>Prix actuel pour information</i>
Repas servis aux enfants de l'accueil de loisirs des Galopins (6/12 ans)	5.90 €	Association « Entre Guil et Mets »	5.95 €
Repas servis aux enfants de l'accueil de loisirs des Trass (3/6 ans)	5.90 €		5.80 €
Adultes encadrants	6.05 €		5.95 €

La fourniture du pain est incluse dans les tarifs ci-dessus proposés.

**LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**VU** le code de la commande publique et notamment ses articles R2162-1 à R2162-14

**VU** l'avis de la commission des marchés publics en date du 17 juillet 2020,

**CONSIDERANT** qu'il s'agit d'un marché de fournitures courantes et de services à procédure adaptée exécuté au moyen de bons de commande,

**AUTORISE** le Maire à procéder à la signature des marchés pour la fourniture des repas du restaurant de l'école élémentaire et des accueils de loisirs aux conditions précitées respectivement avec la SAB (lot n°1) et l'association « Entre Guil et Mets » (lot n°2).

**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.

**DISCUSSION :**

Il est regrettable que seules ces deux structures aient répondu à l'appel d'offres alors qu'il en existe plusieurs autres sur le territoire et aux alentours. Il sera nécessaire de faire un point complet régulier avec la SAB pour vérifier l'application des clauses du contrat, notamment au niveau des différences quantités commandées / livrées et qualité des produits. Car la fin d'année scolaire n'a pas apporté toute la satisfaction requise.

<b>MOTION POUR LA CIRCULATION DU TRAN DE NUIT PARIS-BRIANÇON VIA CAVAILLON-PERTUIS EN 2021</b>	N°20200728-06
--	---------------

**DELIBERATION :**

Mme le Maire expose que le train de nuit quotidien Paris-Briançon constitue une véritable ligne de vie pour les habitants des Alpes du sud : la connexion directe avec Paris et le nord de l'Europe est essentielle pour les liens familiaux, l'accès à la formation, à l'emploi, à la culture, aux loisirs, et contribue au dynamisme économique et touristique du territoire alpin.

Récemment suspendue pendant 3 mois par décision gouvernementale pour endiguer la pandémie de COVID-19, la circulation de ce train est annoncée comme remplacée par bus en 2021, pendant les 9 mois de travaux programmés sur la voie ferrée reliant Valence à Veynes. Or ce train peut, techniquement et réglementairement, être dévié par la ligne Cavaillon-Pertuis sans conséquence aucune sur son temps de parcours et sur les autres trains circulant sur l'itinéraire.

Seule la mauvaise volonté de la direction territoriale de SNCF Réseau semble à l'origine de ce refus, alors même que des trains de marchandises circulent quotidiennement entre Cavaillon et Pertuis, que des trains de pèlerins y ont circulé il n'y a pas si longtemps, ainsi que des trains détournés de la ligne Paris-Lyon-Marseille pour cause de travaux ou d'accident en 1993 et 2008.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**CONSIDERE** comme essentiel le maintien du service public de transport ferroviaire quotidien entre Paris et Briançon,

**DEMANDE** instamment à la SNCF et au Ministère des transports, autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire, de commander la mise en circulation du train de nuit Paris-Briançon pendant toute l'année 2021 en déviant sa circulation par la ligne Pertuis- Cavaillon.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

**Festivités :**

annulation de la fête de la bière en accord avec les commerçants au vu de l'absence de respect des contraintes sanitaires lors des concerts précédents. Maintien du concert de La Lyre des Alpes, place Salva, avec places assises

annulation des concerts des 14 et 15 août – maintien du feu d'artifice

maintien du cinéma en plein air

maintien ou annulation de la Fête Foraine ? cela n'est pas tranché car les forains exercent une forte pression sur les communes.

**Navette estivale :** la fréquentation semble bonne et les retours des usagers sont plutôt positifs. Demande sera fait aux Autocars Imbert de faire un point sur les chiffres de la fréquentation.

**Décisions du maire :** Mme le Maire fait la liste des principales décisions qu'elle a prises depuis le dernier conseil municipal du 10 juillet :

15/07/2020	Devis	Fourniture pour trvx Regard compteur surverse. GEDIMAT	6 946,00 €
27/07/2020	Arrêté	Autorisation préalable et permanente de poursuites donnée au comptable de la commune	
28/07/2020	Décision 2020-05	Mission d'AMO réalisation d'une opération RHI THIRORI Ilot 1B	24 000,00 €

La séance est levée à 22h30.

<b>Délibérations de la séance du 28 juillet 2020</b>	
	VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES)
N°20200728-01	SUBVENTIONS DU BUDGET COMMUNAL AUX BUDGETS ANNEXES
N°20200728-02	VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES
N°20200728-03	VERSEMENT DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION ECHOOOO POUR L'ORGANISATION DE CONCERTS A LA SALLE DU QUEYRON
N°20200728-04	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR ERIGER UN MONUMENT AUX MORTS POUR LE 4EME REGIMENT DE CHASSEURS
N°20200728-05	ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA FOURNITURE DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE ETT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
N°20200728-06	MOTION POUR LA CIRCULATION DU TRAIN DE NUIT PARIS-BRIANCON VIA CAVAILLON-PERTUIS EN 2021

<b>MEMBRES PRESENTS</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
ARMANDIE Jean Pierre		
BERARD Maxime	Absent	Donne pouvoir à Sylvie COURT
CERBINO BARBEROUX Sylvie		
CHARPIOT François	Absent	Donne pouvoir à Dominique MOULIN
CHIAPPONI Marina		
COURT Sylvie		
DEJY Guillaume		
DU PONTAVICE Quentin		
FEUILLASSIER Stéphanie		
FEUTRIER Lucie	Absente	Donne pouvoir à Isabelle HAUBER-IMBERT
FIORONI Stéphane	Absent	Donne pouvoir à Loïc LANOE
GARCIN Aurélien		
GRANGAUD Sélim-Thomas		
HAUBER IMBERT Isabelle		
HOURRIEZ Sophie	Absente	Donne pouvoir à Stéphanie FEUILLASSIER
LANOE Loïc		
MOULIN Dominique		

PICHET Catherine		
PORTEVIN Christine		